

**Bulletin municipal N° 113**  
**Avril 2018**



# **La Gazette de HOUX**

## **Une année de travaux**



<b>Agenda - Editorial</b>	<b>2</b>	<b>Informations Municipales</b> Travaux 2018	<b>6 à 9</b>
<b>Vie locale</b> Vœux du Maire Gymnastique à Houx	<b>3</b>	<b>Informations Municipales</b> L'essentiel des Conseils Municipaux	<b>10 à 11</b>
<b>Vie locale</b> Course cycliste Nettoyage de l'agglo	<b>4</b>	<b>Etat civil, Comportements, Numéros importants, Permanences de la Mairie</b>	<b>12</b>
<b>Vie locale</b> Culture	<b>5</b>		

## AGENDA

1er mai 2018	Course cycliste
26 mai 2018	"L'Agglo fait son nettoyage" - Ramassage de déchets

## EDITORIAL



*2018 sera pour notre commune en matière budgétaire une année charnière du fait de notre arrivée au sein de Chartres Métropole.*

*Cette année verra une accélération des travaux sur l'ensemble de la commune : La mise en place d'un équipement de sécurité routière rue de l'aqueduc, l'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphonie et fibre) rue du château d'eau et le haut de la rue de la mairie, la finalisation de la dernière tranche du cimetière, la création d'un city stade, l'étude et le remplacement de la canalisation d'adduction d'eau et la réfection de la rue de la Villeneuve, sans oublier le raccordement des eaux usées sur le hameau de Saint Mamert, qui finalise le plan d'assainissement de la commune de Houx, etc...*

*Il est clair, pour le Conseil Municipal de Houx, que notre choix de rejoindre Chartres Métropole a été un élément majeur d'accompagnement et d'incitation pour nous permettre de réaliser aujourd'hui l'ensemble de ces investissements utiles.*

*Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil Municipal, pour leur clairvoyance dans le choix, qu'elles et qu'ils ont porté sur notre appartenance intercommunale.*

*Jean-François PICHERY*

*Maire de Houx*

<b>REDACTEURS</b> JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, M Guily, ESMP	<b>DIRECTEUR DE PUBLICATION</b> : JF Pichery
<b>Nombre d'exemplaires</b> : 350	<b>REALISATION</b> : JL Fouquet
	<b>EDITEUR</b> : Commune de HOUX

## VOEUX DU MAIRE

Le 13 janvier ont eu lieu à la salle socioculturelle les traditionnels vœux du Maire aux concitoyens en présence de MM. Michel Bellanger, Maire de Maintenon et Guillaume Kasbarian, député de la 1ère circonscription d'Eure et Loir.

Ce moment de convivialité a été l'occasion pour Jean-François Pichery de faire un point sur les travaux prévus dans la commune pour cette année, notamment la réfection des allées du cimetière, l'enfouissement des réseaux secs rue de la Mairie et du Château d'eau, ainsi que les travaux sur les canalisations d'eau rue de la Villeneuve, ces deux derniers programmes grâce au partenariat avec Chartres Métropole.



## La gym à Houx : c'est tonifiant, stimulant, énergisant : à consommer sans modération !

« *Quelle séance aujourd'hui, on a bien travaillé !* » ; « *ah ! Les exercices avec des ballons, des bâtons, des élastiques : c'est varié et ludique, j'adore !* », « *mettez vous en planche : 1 mn de gainage ah enfin on désespérait* » ; « *C'est loin de chez moi mais je viens pour me dépenser bien sûr, mais aussi pour l'ambiance* ». Il fait bon faire du sport à Houx : une salle agréable, du matériel adéquat, et deux animateurs sportifs compétents, dynamiques et sérieux : on peut compter sur eux ! Trois cours de gymnastique complète vous sont proposés :



Lundi : 10H - 11H

Vendredi : 9H30 - 10H30

Mardi 19H30 - 20H30

57 adhérents - animés par Laure Dufay

19 adhérents - animé par Alexis Thiri

Ces séances permettent de conjuguer le travail d'endurance « cardio- respiratoire » mais aussi celui du renforcement musculaire, abdos, fessiers, de la souplesse et de la tonicité. L'expression corporelle est aussi au rendez-vous grâce au travail chorégraphique. Vous avez dit complète ?

La séance du mardi offre un rythme soutenu avec des exercices plus intenses. Une séance découverte sera proposée le mardi 19 Juin 2018. Venez nous rencontrer !

**Respirer, découvrir, échanger, apprendre ensemble : plus qu'une simple activité physique, c'est un moment de convivialité et de partage**

Si vous souhaitez des informations, n'hésitez pas à contacter :

Michelle Gensbittel 06 81 70 38 38

Muriel Guily 06 50 99 47 43

Mail : selhoux@gmail.com



## COURSE CYCLISTE le 1er MAI 2018

### L'Entente sportive Maintenon Pierres Cyclisme organise

le 3ème Prix de la Commune de Houx qui sera le support du Championnat d'Eure et Loir 2018.

Les départs seront donnés rue de la Mairie à Houx et le circuit empruntera la D116-6 en direction de Gas, la rue des écoles, à droite la rue des ponts, à droite la rue Jean Moulin à Gas, la D329-4, jusqu'à Moineaux, à droite la D116-A, la rue du Val de Voise, puis à droite la rue de la Mairie à Houx. L'arrivée sera jugée à la hauteur du cimetière de Houx.



Le matin il se déroulera :

- Une course regroupant les Minimes et les cadets. Départ à 8 h. Arrivée vers 10h
- Une course regroupant les seniors Pass-cycliste. Départ à 10h 15. Arrivée vers 12h15

L'après Midi il se déroulera :

- Une course Seniors Catégorie 3/Juniors/Open. Départ à 14h30. Arrivée vers 17h

Tout au long de cette journée le stationnement sera interdit sur tout le tracé du circuit et la circulation ne pourra s'effectuer que dans le sens de la course.

Des déviations seront mises en place pour vous faciliter vos déplacements, ainsi que la présence de signaleurs pour vous renseigner.

Nous serons ravis de vous compter parmi nos spectateurs.

Bien Sportivement.



L'ESMP Cyclisme

## L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le 26 mai aura lieu le nettoyage de printemps, organisé, par l'agglomération « Chartres Métropole » afin de débarrasser nos communes de nos déchets plus ou moins visibles.

Les matériels sont fournis pour une demi journée consacrée à notre environnement.

A l'issue de l'opération un déjeuner sera offert à Bailleau l'Evêque pour les participants suivi d'animations sur le thème de l'environnement.

Le bulletin d'inscription, à remettre avant le 25 avril, est disponible sur le site du village [www.ville-houx.com](http://www.ville-houx.com).

BIEN GERER NOS DECHETS, C'EST ESSENTIEL!

L'AGGLO FAIT SON NETTOYAGE DE PRINTEMPS  
le samedi 26 mai 2018  
[www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr)

La protection de l'environnement est une priorité pour Chartres métropole et ses communes. Elle commence par le respect de l'endroit où l'on vit.

L'Agglo fait son nettoyage de printemps est une opération qui s'adresse à l'ensemble des habitants de l'agglomération désireux de participer à l'amélioration du cadre de vie.

Ramassage des déchets dans votre commune

UNE AGGLO PLUS PROPRE C'EST NOTRE AFFAIRE!

Pour tout renseignement, contactez votre mairie

C'est Chartres! CHARTRES METROPOLE

## DISTRIBUTEUR DE PAIN

Pour faciliter la vie des habitants un distributeur de pain frais va être installé dans le village. Gérée par une entreprise privée et regarnie journalièrement cette machine permet de se procurer du pain frais à base de farine traditionnelle.

Il sera implanté sur la place de la Mairie. Souhaitons lui un beau succès, pour un service jusqu'alors absent au sein de notre commune.



## Là-haut sur la colline, y a un joli moulin ... (par Gérard Crassin)

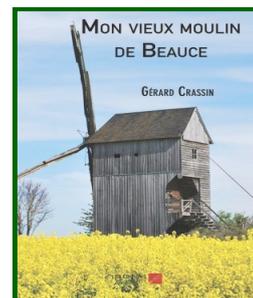
En traversant la rue de l'aqueduc, pour peu qu'on soit curieux, on aperçoit sur la colline un ancien moulin à vent, un vieux moulin-tour aujourd'hui en ruine. Le moulin aurait été construit au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans les années 1810 à 1820, par Pierre Ambroise Pesnel, charron du village et adjoint au maire à cette époque. Le moulin-tour possédait une calotte mobile sur galets, lui permettant ainsi la mise au vent par rotation du toit, à l'image des derniers moulins-tour de Beauce : Frouville-Pensier (Ozoir-le-Breuil) et d'Artenay (Loiret).

Malheureusement, la construction de deux moulins à eau dans le village, aux forces motrices plus importantes, mettra à mal le moulin à vent de la colline, et au milieu des années 1840, Augustin Pesnel, meunier et fils aîné du charron, cessera l'activité du moulin.

Mais voilà, le vieux moulin de Houx n'est peut-être pas mort. Dans le cadre de son PLU, la commune de Houx a protégé le moulin et permis de le restaurer. Alors, si ce n'est pour faire de la farine, peut-être que notre vieux moulin vivra sous une autre utilisation, en tout cas les idées ne manquent pas !

Dans son récent ouvrage « Mon vieux moulin de Beauce », Gérard Crassin, un auteur de Pierres, vous raconte l'histoire des moulins à vent d'Eure-et-Loir, et plus généralement de la Beauce, et bien sûr de celui de Houx.

Un livre que nous vous conseillons vivement de lire.



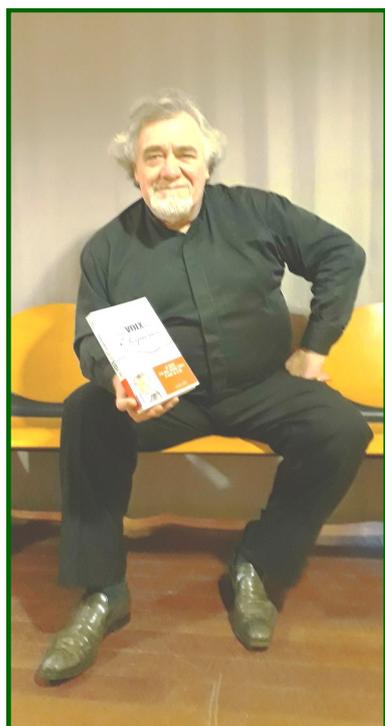
## AVEC VOIX ET ELOQUENCE

Notre petit village abrite une personnalité bien connue de certains concitoyens et de visiteurs de passage qui séjournent dans l'établissement chambre d'hôte qu'il gère avec son épouse. Mais, originaire de Toulouse et installé dans notre commune, Jean-Philippe Lafont est un artiste reconnu au niveau international pour son talent remarquable.

Car cet artiste est un baryton exceptionnel qui a œuvré dans les plus grands établissements, de la Scala de Milan au Metropolitan de New-York en passant par Bayreuth en Bavière. L'artiste aux 102 rôles a également travaillé la mise en voix, le souffle et le « bien dire », véritable précepteur de la « mise en voix » auprès des plus grands. Se considérant comme un acteur-chanteur, et non l'inverse qui semblerait plus logique au vu de son parcours Jean-Philippe Lafont nous présente son parcours de 42 ans de carrières, ses rôles, son travail quotidien, dans le chant mais aussi surtout la diction et la transmission de la technique oratoire.

Des souvenirs superbement contés avec en prime les grandes dates de cette carrière et une discographie-filmographie de ce personnage hors norme, expert de la voix et de son art d'éloquence.

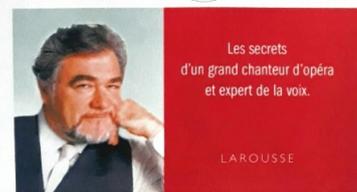
Une lecture très plaisante, instructive et vivement conseillée.



Parution le 18 octobre 2017

JEAN-PHILIPPE LAFONT

AVEC **VOIX** ET  
*Eloquence*



Laissez-vous porter par la musique de ce livre....

## TRAVAUX 2018

### ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU CHATEAU D'EAU ET RUE DE LA MAIRIE

Ces travaux programmés par le conseil municipal dès novembre 2016 devraient débuter le 9 avril. Ils répondent à un double objectif. D'une part, supprimer la ligne aérienne de haute-tension de 20.000 volts qui relie le chemin du Saint Sacrement à partir de la rue du Val de Voise jusqu'au chemin de l'Echalier, lequel passe au-dessus d'habitations. D'autre part, supprimer les poteaux électriques et d'éclairage public, ainsi que les poteaux de télécommunication situés rue du Château d'Eau et dans le haut de la rue de la Mairie, par l'enfouissement des réseaux correspondants.

Le syndicat Energie 28 (ex syndicat départemental électrique) a confié la réalisation des travaux à l'entreprise Dhennin qui est déjà intervenue pour les enfouissements du centre-bourg. La durée du chantier est estimée à environ 6 mois. Il débutera par une phase de génie civil (tranchées, pose des fourreaux et terrassement) d'environ 2 à 3 mois. Celle-ci nécessitera la fermeture par arrêté municipal de la rue du Château d'Eau les jours ouvrés de 8 heures jusqu'à 18 heures. Cette phase sera suivie par les interventions de câblage des différents opérateurs (Dhennin pour l'électricité, Orange et Eure et Loir Numérique). Dans la phase finale des travaux, des



candélabres d'éclairage LED identiques à ceux équipant les rues du centre-bourg seront placés tous les 27 mètres, avant le retrait final des anciens poteaux en béton. Un transformateur sera installé en partie basse du terrain communal formant une pointe à l'angle des rues du Château d'Eau et de la rue de la Mairie, non loin du cimetière.

Les travaux d'enfouissement réalisés en partie privative chez les riverains qui devraient normalement être à leur charge, seront financés par le syndicat Energie 28. Tous les riverains recevront un document contractuel qu'il conviendra de retourner à son expéditeur dans les meilleurs délais. Comme l'impose une réglementation récente, chaque maison sera équipée d'un coffret électrique interrupteur positionné en limite de propriété.

Le chef de chantier de l'entreprise Dhennin sera l'interlocuteur direct des riverains. Une réunion de chantier aura

lieu chaque semaine avec la municipalité. Un cahier de « correspondance » sera également mis disposition des riverains en mairie.

Ces travaux qui améliorent l'aspect esthétique de l'entrée du village, permettent la sécurisation des réseaux qui ne seront plus soumis aux aléas climatiques. Dans le même temps, les commandes d'éclairage public situés sur différents transformateurs électriques feront l'objet d'une sécurisation anti-vandalisme et leur programmation sera harmonisée.

Du fait de l'adhésion de notre commune à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la partie des travaux non pris en charge par le syndicat Energie 28 normalement à la charge de la commune sera financée par l'agglomération au titre de sa compétence « éclairage public et réseaux secs ». Cela représente une économie de 76.310 € pour le budget communal.

FINANCEMENT	Energie 28	Chartres Métropole
Enfouissement des réseaux	269 600 €	70 400 €
Armoires d'éclairage public	2 490 €	5 810 €
	272 090 €	76 210 €

---

## **TRAVAUX D'EAU POTABLE RUE DE LA VILLENEUVE**

Les canalisations d'eau potable qui desservent la rue de la Villeneuve sont anciennes (1957) et font l'objet de cassures fréquentes. Par ailleurs, la moitié des 70 branchements présents sont en plomb. Bien que les analyses de l'eau réalisées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) ne montrent aucune détérioration qualitative de l'eau, leur remplacement par des matériaux exempts de tout risque sanitaire est un enjeu de santé publique.

Depuis de nombreuses années, la municipalité cherchait, sans succès, à obtenir du syndicat des eaux la rénovation du réseau d'eau potable de cette partie du village. A l'automne dernier, M BELLAMY, vice-président de Chartres Métropole délégué à l'eau et l'assainissement indiquait que ces travaux constitueraient une priorité pour l'agglomération. Cet engagement est tenu, puisque le 25 janvier était organisée une réunion de programmation.

Les travaux prévoient le remplacement des canalisations actuelles par des canalisations en fonte sur une longueur de 760 mètres de long. Les branchements en plomb seront remplacés par des branchements en polyéthylène. Les compteurs situés en partie privative à plus de 10 mètres de la limite de la voirie seront rapprochés si le propriétaire en est d'accord. Un document contractuel individuel sera proposé à chaque riverain concerné. Les travaux devraient débuter à partir de septembre 2018. Ils seront intégralement financés par Chartres Métropole qui a prévu une enveloppe budgétaire de 400 000 €.

L'agglomération a proposé à la municipalité de profiter des travaux de rénovation du réseau d'eau potable pour refaire intégralement la voirie de la rue de la Villeneuve et ses fondations, ainsi que ses accotements, étant précisé que la réalisation de l'enrobé sur la largeur de la tranchée était d'ores et déjà à la charge de Chartres Métropole. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 mars a accepté cette proposition. Le coût des travaux (183 991 € hors taxes) sera subventionné à 50 % par Chartres Métropole. Le reste à charge de la commune (91 995 €) sera réglé auprès de Chartres Métropole qui en assurera la maîtrise d'ouvrage. Il sera réparti sur les exercices budgétaires 2018 et 2019, sans recours à l'emprunt.

## CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS

La création d'un terrain multi-sports ou "city stade", inscrite dans le plan local d'urbanisme (PLU) adopté lors de la précédente mandature figurait au titre des engagements de l'équipe municipale actuelle. Son implantation était prévue sur un terrain agricole situé au nord du parking de la salle socioculturelle. Les négociations d'achat de ce terrain auprès de son propriétaire ayant échoué, la municipalité n'avait pas souhaité s'engager sur une procédure d'expropriation longue et complexe, ce que permettait normalement l'inscription du projet au PLU.

A la demande de la section gymnastique du CPCF (Conservatoire du Patrimoine et Comité des Fêtes) et de l'école primaire, ainsi qu'en coordination avec les autres associations du village et les représentants des parents d'élèves, la municipalité a décidé de relancer le projet. Les modalités de composition de l'équipement et le choix de son implantation ont été faits en concertation avec ces intervenants à l'occasion d'une réunion organisée en mairie le 7 février dernier.

Cet équipement en libre-accès sera installé à l'emplacement du terrain de boules situé en face de la salle socioculturelle. L'intégralité du terrain actuel (32 x 17 mètres) sera goudronné. Le terrain de jeux d'une surface de 22 x 12 mètres sera implanté en son milieu et délimité par des barreaux métalliques et filets pare-balls d'une hauteur totale de 5 mètres. Un filet de toit empêchera toute sortie des balls vers l'extérieur de l'enceinte. Il sera équipé de manière permanente à ses extrémités de buts de football et panneaux de basket. Dans sa largeur, des mini-buts dits "brésiliens" s'offriront aux jeux des plus jeunes. Des filets amovibles mis à disposition du CPCF et de l'école permettront également l'exercice du volley-ball et du badminton. Une piste de course sera installée sur le pourtour extérieur du terrain de jeux.



Le choix de cet emplacement qui ne devait être ni trop proche des habitations, ni à l'écart du village, pour des raisons de pérennité de l'équipement, de tranquillité du voisinage et de surveillance de ses activités, a été dicté par la proximité de la salle socioculturelle et de ses caméras de surveillance. Préalablement à sa mise en service, un arrêté municipal en réglementera l'usage et les horaires. Son non-respect pourra entraîner des sanctions dont la mise en œuvre sera facilitée par la présence des caméras.

Le coût total de l'équipement qui devrait s'élever à 65 586 € hors taxes bénéficiera d'importantes subventions de la part du Conseil Départemental, de Chartres Métropole et de la Caisse d'Allocations Familiales ramenant la part du financement communal à 25 % de la dépense finale. La TVA avancée par la commune (13 117 €) lui sera remboursée l'année suivante via le mécanisme du fond de compensation de la TVA.

FINANCEMENT PREVISIONNEL	DEPARTEMENT	CHARTRES METROPOLE	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	COMMUNE (autofinancement)
	19 676 €	19 676 €	10 000 €	16 234 €
	30 %	30 %	15 %	25 %

## **RACCORDEMENT DES MAISONS DE ST-MAMERT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les trois maisons de St-Mamert sont les dernières habitations de la commune à ne pas être encore raccordées au « tout à l'égout ». Ce sera chose faite dans les semaines à venir. Ces travaux envisagés par la municipalité depuis un certain nombre d'années seront réalisés par Chartres Métropole dans le cadre de la compétence assainissement qu'elle exerce en lieu et place de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Bien que résultant d'une décision du conseil municipal votée l'année passée, le financement de ces travaux (44.987 € hors taxes) sera finalement intégralement pris en charge par l'agglomération. Là encore, cela constitue une économie substantielle pour le budget communal.



La réalisation de ces travaux nécessitera sans doute la mise en place par le conseil départemental de déviations différenciées pour les automobiles et les poids-lourds.

---

## **AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE RUE DE L'AQUEDUC**

Le radar pédagogique installé régulièrement rue de l'Aqueduc témoigne de vitesses excessives en entrée et sortie de village. Dans le sens Houx-Maintenon, 80 % des véhicules sont en infraction, avec un record criminel de 162 kms/heure au lieu de 50 ! Dans le sens inverse, le taux d'infraction est de 50 %. Après avoir expérimenté voilà plusieurs mois deux dispositifs différents de ralentissement, la municipalité a opté pour la réalisation d'un rétrécissement central de la chaussée, plutôt qu'un dispositif de quinconce. Les travaux seront réalisés par l'Entreprise LEROY (Yermenonville) et financés par le budget communal (5.548 € hors taxes).



---

## **CIMETIERE**

Les travaux d'amélioration du cimetière se poursuivront cette année avec la réfection et la création d'allées (11.279 € hors taxes) et la réalisation d'un parking (6.796 € hors taxes). Ils seront réalisés par l'entreprise LEROY (Yermenonville) et bénéficieront de 30 % de subventions de la part du Conseil Départemental.

Les allées actuelles et futures seront décapées, munies d'un feutre géotextile et réalisées en finition gravier silex sur forme calcaire. Cette opération répond à la fois à des besoins esthétiques et fonctionnels : Améliorer la propreté générale du cimetière et les conditions de circulation des visiteurs bien sûr, mais aussi faciliter le désherbage non chimique des espaces communs, objectif « zéro-phyto » oblige !

Faute d'accord avec les propriétaires des terrains contigus au cimetière, un petit parking de 5 places sera réalisé un peu plus loin sur la rue du Château d'Eau sur un terrain agricole non exploité, propriété de la commune.

## **L'essentiel des décisions du conseil municipal**

### **Séance du 26 janvier 2018 :**

- Accord pour l'institution d'un dispositif de lissage sur 10 ans de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises sur le territoire de Chartres Métropole
- Accord pour la prise de compétence archéologie préventive et fouilles programmées sur son territoire par Chartres Métropole
- Désignation de M Jean-Luc FOUQUET comme représentant de la commune au sein de la commission de transferts de charges de Chartres Métropole
- Autorisation d'engagement des crédits de fonctionnement 2018 dans la limite du quart des crédits de fonctionnement du budget de 2017 dans l'attente du vote du budget primitif 2018
- Demande du bénéfice du fond départemental de péréquation 2018 au titre des investissements réalisés en 2017

### **Séance du 23 février 2018 :**

- Désignation des nouveaux représentants de la commune au conseil syndical du SIVOS de Gallardon (syndicat à vocation scolaire): Mmes Elodie PERROTIN et Muriel GUILY, titulaires et M Benoît DELRIEUX, suppléant
- Tarif de la restauration scolaire : 3,82 € par repas
- Modification du règlement d'utilisation de la salle socioculturelle : Caution de 600 € au titre du respect du règlement
- Demande de subventions (Département, Région, Chartres Métropole et Caisse d'Allocations Familiales) concernant les travaux envisagés en 2018 (cimetière, terrain multi-sports, rénovation chaussée rue de la Villeneuve, aménagement de sécurité routière de la sortie de village vers Maintenon)
- Accord pour l'intégration de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par Chartres Métropole

### **Séance du 30 mars 2018 (vote du budget) :**

- Convention de conseil avec Chartres Métropole concernant le plan "zéro phyto" (1000 € avant subvention)
- Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un logiciel du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) permettant la localisation des bouches d'incendie
- Choix d'un architecte pour les travaux de création d'une salle de conseil : Sté Archigone (Luisant) : Honoraires fixés à 10 % du coût des travaux

### **BUDGET PRINCIPAL**

- Approbation du compte de gestion du receveur (Trésorerie de Maintenon) et du compte administratif (Mairie) pour l'année 2017 :

SECTION	Fonctionnement	Investissement
Recettes	588 426 €	204 536 €
Dépenses	471 789 €	326 228 €
Résultat	116 637 €	- 121 692 €

- Affectation des résultats 2017 (résultats 2017 cumulés aux résultats des années précédentes):

Section de fonctionnement : Excédent de clôture = 275 829 €

Section d'investissement : Déficit de clôture = 91 273 €

- Subventions 2018 aux associations :

Action et récréation	Houx	150 €
ULAC (Anciens combattants)	Maintenon	100 €
Coopérative école maternelle	Gas	305 €
Coopérative école primaire	Houx	1 870 €
Les Quatzarts	Yermenonville	45 €
CCAS	Houx	4 000 €
ADMR (aide à domicile)	Maintenon	150 €
Prévention Routière	Luisant	100 €

- Vote des taux des impôts directs locaux 2018 : Reconduction des taux des années précédentes (taxe d'habitation : 11 % - taxe sur le foncier bâti 21,95 % - taxe sur le foncier non bâti : 35 %)

- Adoption du budget primitif 2018 (recettes égales aux dépenses)

Section de fonctionnement : 661 482 €

Section d'investissement : 481 942 €

## **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

- Approbation du compte de gestion du receveur (Trésorerie de Maintenon) et du compte administratif (Mairie) pour l'année 2017 :

SECTION	Fonctionnement	Investissement
Recettes	58 636 €	44 883 €
Dépenses	62 694 €	148 827 €
Résultat	- 4 058 €	- 103 944 €

- Affectation des résultats 2017 (résultats 2017 cumulés aux résultats des années précédentes):

Section de fonctionnement : Excédent de clôture = 43 958 €

Section d'investissement : Excédent de clôture = 23 947 €

Pas de budget primitif assainissement 2018 : Compétence transférée à Chartres Métropole

*Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus des séances du conseil municipal  
sur le site internet communal : [www.ville-houx.com / vie municipale / conseils municipaux](http://www.ville-houx.com/vie_municipale/conseils_municipaux)*

## **Prochains Conseils Municipaux, en Mairie à 20h30**

⇒ **Vendredi 27 avril**

⇒ **Vendredi 25 mai**

⇒ **Vendredi 29 juin**



\* Le calendrier des conseils pour 2018 est disponible sur le site Internet [www.ville-houx.com](http://www.ville-houx.com)

## ETAT CIVIL

### Naissances :

09/02/2018 : XANCHO Nevya Nadia

28/02/2018 : COLINET Lucie , Rose



**TOUTES NOS FELICITATIONS AUX HEUREUX PARENTS!!!**

### Décès:

10/01/2018 : M. PICCOT Pierre Jean Jacques

28/02/2018 : M. MOSNIER Raymond Denis Michel

**TOUTES NOS CONDOLEANCES AUX FAMILLES ET AUX PROCHEs**

### **ATTENTION TRAVAUX**

A compter de mi avril, des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif auront lieu au niveau de Saint Mamert. Des perturbations dans la circulation sont à prévoir pour une durée d'un mois environ entre Houx et Maintenon.

L'enfouissement des réseaux sec dans les rues de la Mairie (partie haute) et du Château d'eau vont impliquer des interdictions de circuler et des perturbations pour les riverains pendant la durée des travaux.

### **BRUITS ET DANGERS**

Les incivilités sur la voie publique. Bien évidemment le stationnement sauvage, courant dans certaines rues du lotissement. Sachant que la verbalisation pour ce type d'infraction est de 135 Euros...

Mais il faut rappeler aussi que les espaces sur les hauteurs du village et dans les rues ne sont pas des pistes de cirque pour clowns motorisés et que ces activités dangereuses, sous la responsabilité des parents, sont des nuisances pour les riverains.

A un moindre degré faire tourner le moteur de sa voiture pendant une quinzaine de minutes avant de partir constitue aussi un mépris du voisinage et de l'environnement.

### **TRAVAUX DE BEAUX JOURS**

**RAPPEL :** Les travaux mécaniques en extérieur (débroussaillage, tonte, élagage, ponçage, perçage) sont autorisés suivant ces horaires, par arrêté préfectoral :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### **CHARTES METROPOLE - NUMEROS UTILES**

Guichet unique / standard général

32/34 Bd Chasles à Chartres :

**02 37 23 40 00** ouverture du Lundi au Vendredi de 9 h à 17 h et le Samedi de 9 h à 12 h 30

Fontainier : **02 37 32 34 98**

CM'Eau : **02 34 43 90 22** (eau potable et assainissement) : toutes demandes des usagers

Agence commerciale CM Transports :  
**02 37 36 26 98** : abonnements, carte jeune, informations

Déchets : numéro vert **0 800 22 20 36**

### **Ouverture de la Mairie :**

**Du Lundi au Vendredi, de 9h à 12 h et de 14h à 17h sur rendez vous.**

**Les Mercredis de 14h à 19 h sans rendez-vous**  
**Pour contacter la Mairie :**

**☎ : 02 37 32 31 54 (aux heures d'ouverture).**

**☎ : 02 37 32 31 94**

**OU**

**www.ville-houx.com**  
**(formulaire de contact en page d'accueil)**

**Déposez toutes vos remarques ou suggestions**

**✉ Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie  
28130 Houx**